

655 - Contrats Départementaux

**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité -  
Proposition d'aide pour la réalisation de plusieurs  
itinéraires cyclables sur les territoires des  
Communautés de Communes du Pays de Wissembourg  
et de l'Outre Forêt**

CD/2020/050

**Service chef de file :**

M3 - Entretien et exploitation

M320 - Service de l'entretien des Routes

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et n° CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Sur l'ensemble du territoire bas-rhinois, le Département s'engage auprès de 14 Communes et Communautés de Communes dans la réalisation de 35 projets d'infrastructures cyclables, dans le cadre d'une démarche de promotion du vélo et de déclinaison d'un réseau cyclable « du structurant vers le local ». Le plan de relance résultant de la crise du COVID mobilise des ressources complémentaires qui permettent un accompagnement renforcé du Département avec notamment une participation bonifiée de 50% au lieu de 30% pour les projets relevant du maillage des itinéraires structurants départementaux ou assurant une liaison cyclable transfrontalière. Ces partenariats renforcés sont le fruit de concertations engagées avec les territoires et notamment ceux qui ont été accompagnés dans l'élaboration de leurs schémas cyclables locaux. C'est donc l'aboutissement d'un travail en commun qui est valorisé avec l'engagement de réaliser des aménagements cyclables s'intégrant dans un maillage local co-construit pour prendre en compte les besoins d'intérêts départementaux mais aussi les liaisons utilitaires plus locales (rabattement vers les gares, collèges, liaison entre communes...).

Les projets de maillage de liaisons cyclables portés par les Communautés de Communes du Pays de Wissembourg et de l'Outre-Forêt, co-construits avec le Département, s'inscrivent dans les enjeux prioritaires pour « Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi », et « Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité ».

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'attribuer une subvention d'investissement de 977 345 € à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg et 1 521 466 € à la Communauté de Communes de l'Outre Forêt au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, d'approuver les termes des projets de conventions partenariale et financière à conclure avec la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg et la Communauté de Communes de l'Outre Forêt.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergie...) et des territoires d'avenir pour leurs habitants. Les Communautés de Communes du Pays de Wissembourg et de l'Outre Forêt ont approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire Ouest respectivement le 11/12/2017 et le 31/01/2018.

## **I - Contexte et ambition du projet**

Dans le cadre du Plan Vélo 2020, le Département s'est attaché à réaliser les itinéraires structurants reliant les principaux pôles du territoire. Ces itinéraires constituent les dorsales des territoires et ont également vocation à jouer un rôle de diffuseur de flux touristiques.

Les itinéraires structurants du Département sont constitués d'aménagements en site propre (50% du linéaire) et de voiries à faible trafic partagées avec les autres modes de déplacement (y compris les voitures et les camions).

Parfois, pour améliorer les conditions de circulation des cyclistes et rendre l'itinéraire plus homogène ou plus direct, les acteurs locaux souhaitent porter des aménagements en site propre sur les itinéraires structurants.

C'est dans ce cadre que les Communautés de Communes du Pays de Wissembourg et de l'Outre Forêt ont décidé de réaliser des itinéraires cyclables en site propre entre Betschdorf et Wissembourg, Hatten et Lauter et Seebach et Drachenbronn. Co-construit avec le Département, ces projets vont permettre de créer du lien entre les équipements, les bassins d'emplois et vont participer à la desserte des sites touristiques de ce secteur. Le Département accompagne techniquement l'ensemble des projets et apporte sa contribution financière pour deux de ces liaisons structurantes : Betschdorf – Wissembourg et Hatten – véloroute de la Lauter.

## **II - Description du projet**

Le récent schéma vélo local (ayant fait l'objet d'un accompagnement du Département dans le cadre du Fonds d'Innovation) a mis en avant le manque d'aménagement cyclable dans le secteur, nuisant au développement de la pratique cycliste sur le territoire. L'objectif est d'équiper le territoire d'itinéraires cyclables qualitatifs et sécurisés traversant l'ensemble du territoire.

L'étude a également permis de définir trois itinéraires cyclables à l'échelle des deux intercommunalités. Deux axes structurants orientés Nord/Sud (Axe A : Betschdorf – Wissembourg et Axe B : Hatten – Wissembourg) permettront de relier les principaux bourgs centres du territoire et au-delà vers les itinéraires existants de la Sauer au Sud et de Pfalz (DE) au Nord. Ces deux liaisons, à la dimension transfrontalière, répondent à la demande des cyclotouristes allemands souhaitant le prolongement de la véloroute des vins allemande au-delà de Wissembourg.

Un troisième axe permettra de relier les principaux sites touristiques du secteur (Seebach et le site de Drachenbronn notamment).

Ces aménagements représenteraient des atouts indéniables aussi bien dans une optique touristique que dans le développement de la pratique utilitaire du vélo.

Enfin, le projet prévoit également de rattacher la gare de Hoffen et la cave et vignobles

de Cleebourg aux itinéraires structurants à proximité.

Bien que les orientations privilégient la constitution d'axes structurants et une fonction touristique, le projet a permis la prise en compte de la pratique utilitaire itinéraire par itinéraire.

L'accompagnement du Département concerne, dans l'immédiat, les deux liaisons transfrontalières Wissembourg – Betschdorf et Hatten – véloroute de la Lauter.

### III - Plan de financement

#### 1) Axe A : Itinéraire cyclable structurant Wissembourg – Soultz-sous-Forêts - Betschdorf

##### a) Liaison cyclable Wissembourg - Birlenbach

Dépenses HT		Recettes HT		
Liaison cyclable Wissembourg – Birlenbach	1 177 642 €	Etat (AAP Continuité cyclable)	28%	329 740 €
		Département du Bas-Rhin	50%	588 821 €
		DSIL	2%	23 553
		CCPW	20%	235 528 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 177 642 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 177 642 €</b>

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de **588 821 €** correspondant à **50%** du montant des dépenses éligibles

##### b) Liaison cyclable Birlenbach – Soultz-sous-Forêts

Dépenses HT		Recettes HT		
Liaison cyclable Birlenbach – Soultz-sous-Forêts	618 037 €	Etat (AAP Continuité cyclable)	30%	185 411 €
		Département du Bas-Rhin	50%	309 019 €
		CCOF	20%	123 607 €
<b>TOTAL</b>	<b>618 037 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>618 037 €</b>

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de **309 019 €** correspondant à **50%** du montant des dépenses éligibles

c) Liaison cyclable Soultz-sous-Forêts - Betschdorf

Dépenses HT			Recettes HT	
Liaison cyclable Soultz-sous-Forêts - Betschdorf	1 011 061 €	Etat (AAP Continuité cyclable)	30%	303 318 €
		Département du Bas-Rhin	50%	505 531 €
		CCOF	20%	202 212 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 011 061 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 011 061 €</b>

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de **505 531 €** correspondant à **50%** du montant des dépenses éligibles

2) **Axe B : Itinéraire cyclable structurant Hatten – véloroute de la Lauter**

a) Liaison cyclable Hatten - Seebach sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

Dépenses HT			Recettes HT	
Liaison cyclable Seebach – Hatten - territoire CCPW	238 027 €	Etat (AAP Continuité cyclable)	28%	66 647 €
		Département du Bas-Rhin	50%	119 014 €
		DSIL	2%	4 761 €
		CCPW	20%	47 605 €
<b>TOTAL</b>	<b>238 027 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>238 027 €</b>

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de **119 014 €** correspondant à **50%** du montant des dépenses éligibles

b) Liaison cyclable Hatten - Seebach sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Outre Forêt

Dépenses HT			Recettes HT	
Liaison cyclable Seebach – Hatten territoire CCOF	1 413 833 €	Etat (AAP Continuité cyclable)	30%	424 150 €
		Département du Bas-Rhin	50%	706 916 €
		CCOF	20%	282 767 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 413 833 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 413 833 €</b>

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de

**706 916 €** correspondant à **50%** du montant des dépenses éligibles

c) Liaison commune axe B et C à Seebach

Dépenses HT			Recettes HT	
Liaison commune axe B et C à Seebach	250 754 €	Etat (AAP Continuité cyclable)	28%	70 211 €
		Département du Bas-Rhin	50%	125 377 €
		DSIL	2%	5 015 €
		CCPW	20%	50 151 €
<b>TOTAL</b>	<b>250 754 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>250 754 €</b>

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg d'un montant de **125 377 €** correspondant à **50%** du montant des dépenses éligibles

d) Jonction Seebach – véloroute de la Lauter

Dépenses HT			Recettes HT	
Liaison cyclable Seebach – véloroute de la Lauter	288 265 €	Etat (AAP Continuité cyclable)	28%	80 714 €
		Département du Bas-Rhin	50%	144 133 €
		DSIL	2%	5 765 €
		CCPW	20%	57 653 €
<b>TOTAL</b>	<b>288 265 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>288 265 €</b>

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de **144 133 €** correspondant à **50%** du montant des dépenses éligibles

#### IV - Conditions d'octroi des subventions

Afin de limiter en durée l'exécution des travaux, ces subventions seraient attribuées et versées aux Communautés de Communes du Pays de Wissembourg et de l'Outre Forêt sous les conditions suivantes :

Pour chacun des projets, les travaux devront être achevés 2 ans après la date limite de remise de la première facture travaux (la définition des travaux étant la suivante : dégagement d'emprise, terrassement, d'aménagement de voirie et de chaussée, tranchée pour fondation ou enfouissement, bordure de chaussée, caniveaux) du 30 juin 2022, soit le 30 juin 2024 au plus tard.

Le versement de l'acompte de 50% sera versé par projet, figurant à l'annexe de la convention, sur la présentation des ordres de service de démarrage des travaux.

## V - Incidences financières

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	131 000 000,00 €	41 370 089,00 €	2 498 811,00 €

La contribution du Département suivante est proposée :

- Accompagnement en ingénierie dans les domaines techniques (sécurité des cyclistes notamment), juridique, de l'environnement, du développement local, de l'insertion et de l'emploi, de la mise en tourisme
- Subvention d'investissement à hauteur de 2 498 811 € au titre du fonds de développement et d'attractivité.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'attribuer à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg une subvention d'investissement d'un montant de 977 345 € maximum.

Il est également proposé à l'Assemblée Délibérante d'attribuer à la Communauté de Communes de l'Outre Forêt une subvention d'investissement d'un montant de 1 521 466 €. Le montant des subventions précitées seraient ajustées en fonction du coût réel des travaux, sans dépasser le montant voté.

Il est également proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg et la Communauté de Communes de l'Outre Forêt dont le projet est joint en annexe au rapport.

Le présent rapport ainsi que ses annexes ont été examinés pour avis par la commission territoriale Nord le 16 novembre 2020, qui s'est prononcée favorablement

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil Départemental, sur proposition de son Président :*

- *approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin aux projets d'itinéraires cyclables sur le territoire des Communautés de Communes du Pays de Wissembourg et de l'Outre Forêt ;*
- *dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines de la technique, de l'environnement, du développement local et de la mise en tourisme ;*
- *décide de l'attribution, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, de*

*subventions d'investissement de 977 345 € à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg conformément au tableau joint en annexe, pour les projets de réalisation des itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg ;*

*- décide de l'attribution, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, de subventions d'investissement de 1 521 466 € à la Communauté de Communes de l'Outre Forêt conformément au tableau joint en annexe, pour les projets de réalisation des itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Outre Forêt ;*

*Ces subventions sont attribuées et versées aux Communautés de Communes du Pays de Wissembourg et de l'Outre Forêt sous la condition suivante :*

*Pour chacun des projets précités, les travaux devront être achevés 2 ans après la date limite de remise de la première facture travaux du 30 juin 2022, soit le 30 juin 2024 au plus tard (la définition des travaux étant la suivante : dégagement d'emprise, terrassement, d'aménagement de voirie et de chaussée, tranchée pour fondation ou enfouissement, bordure de chaussée, caniveaux). A cette date le montant des subventions valant solde de tous comptes sera calculé sur la base des factures acquittées et visées par le trésorier payeur au 30 juin 2024. Le versement de l'acompte de 50% sera versé par projet, figurant à l'annexe de la convention, sur la présentation des ordres de service de démarrage des travaux.*

*- approuve les termes du projet de convention de partenariat pour les projet de liaisons cyclables précitées à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, et la Communauté de Communes de l'Outre Forêt ;*

*- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg et le Département du Bas-Rhin destinée à permettre le versement de la subvention précitée ;*

*- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de l'Outre Forêt et le Département du Bas-Rhin destinée à permettre le versement de la subvention précitée ;*

*- autorise son Président à signer les trois conventions précitées, jointes en annexes à la présente délibération.*

Strasbourg, le 18/11/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY